

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL de la commune de NOTRE-DAME-DE-BOISSET

Séance du 31 mai 2022

Date de la convocation : 19/05/2022

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de suffrages exprimés : 14

VOTES : Pour 14 - Contre 0 - Abstention 0

L'an deux mil vingt-deux, le trente et un mai à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la cantine « espace La Chênaie ».

Présents : David DOZANCE, Pascale ALDEBERT, Jean-Claude DUCROT, Thierry GIRAUD, Régine JONNIER, Stéphane CANZANI, Jocelyne DURANTET, Pascal JOLY, Olivier BOULICOT, Agnès PUY, Laurent BENUCCI, David SOTTON, Morgan TALIFERT.

Absentes : Marie-Claude CHATTON (pouvoir à Agnès PUY), Céline PONTE CASAIS.

M. Morgan TALIFERT a été élu secrétaire de séance.

19/2022-TARIFS CONCESSIONS CIMETIÈRE ET COLUMBARIUM

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les tarifs en vigueur pour l'acquisition des concessions dans le cimetière communal ou d'une case de columbarium, fixés par délibération du 04 juin 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs suivants, à compter du 1^{er} juin 2022 :

Concessions de 30 ans : 1 emplacement 200 €
2 emplacements 400 €

Concessions de 50 ans (caveau uniquement) : 1 emplacement 400 €
2 emplacements 795 €

Case de columbarium pour une durée de 30 ans : 790 €

Plaque et gravure sur table mémoire et case columbarium : 170 €

Extrait certifié conforme à Notre-Dame-de-Boisset, le 02 juin 2022



Le Maire,

David DOZANCE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201618-20220531-19-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 02/06/2022

Affichage 01/06/2022